

Gérard-François Dumont et Hervé Le Bras
Doit-on contrôler l'immigration ?

Bordeaux, Éditions Prométhée, 2009, 128p.

<http://www.editionspromethee.com/Pages/immigration.htm>

Alors que l'immigration occupe une place régulière dans les débats, cet ouvrage est une excellente synthèse des analyses de deux éminents experts internationalement reconnus, Gérard-François Dumont et Hervé Le Bras. Rappelons qu'Hervé Le Bras est Directeur d'études à l'EHESS et le recteur Gérard-François Dumont Professeur à la Sorbonne et Président de la revue *Population & Avenir*¹. Ils débattent sur une question essentielle qui est le titre de leur livre : *Doit-on contrôler l'immigration ?* Dans cet ouvrage écrit de manière concise et sans tabou, les deux experts répondent à la question et confrontent leurs arguments dans un style clair et agréable à lire.

Selon Hervé Le Bras, une totale libre circulation des hommes doit aller de pair avec les révolutions technologiques qui ont engendré la réduction de l'espace-temps. S'appuyant sur une des doctrines des « ultra-libéraux », l'auteur estime, en citant l'exemple des Chinois en France au XIX^e siècle, ainsi que celui des immigrants illégaux aux États-Unis, que l'immigration doit être systématiquement encouragée car elle est toujours source d'enrichissement pour le pays d'accueil. Les immigrants ne constituent en aucun cas un fardeau pour l'Etat, car ils travaillent et paient des impôts comme les nationaux. Ainsi, la totale libre circulation des hommes ne peut pas impacter négativement la politique sociale d'un pays.

Citant l'exemple de l'Union européenne, l'auteur affirme qu'elle n'a pas donné lieu à un déferlement des ressortissants des adhérents successifs. Par conséquent, la France et l'Union européenne ne doivent pas craindre la libre circulation des « Turcs ou des Maghrébins » sur leurs territoires car l'immigration contribue à la croissance économique et sociale du pays d'accueil. Par ailleurs, il estime que la politique du « chiffre en matières d'expulsion est inefficace » et coûte chère aux contribuables français. De plus, selon l'auteur, la régularisation « massive » ne peut constituer un appel d'air. L'immigration « choisie » est vouée à l'échec, comme l'a été la tentative allemande d'attirer les informaticiens indiens. Il estime également que les immigrants ne privent pas leurs pays d'origine de matière grise, car ceux qui sont bien formés ne peuvent, en général, exercer chez eux faute d'outils appropriés pour leur métier ou d'emplois.

1. www.population-demographie.org

Gérard-François Dumont, quant à lui, constate que « tous les pays du monde contrôlent, à leurs frontières les entrées et les sorties des personnes nées à l'étranger ». C'est une fonction « régaliennne ». Certains pays contrôlent non seulement l'immigration sur leur territoire, mais aussi l'émigration de leurs ressortissants. Il présente les exemples des anciens pays communistes, de la Corée du Nord ou de l'Iran. Dans ce dernier pays, il n'existe plus d'ambassade américaine depuis 1980. Cette situation a pour but, entre autres, d'empêcher les ressortissants iraniens de solliciter des visas pour les États-Unis. Gérard-François Dumont démontre que le contrôle de l'immigration se justifie par le souci d'une meilleure intégration des immigrants. Il faut connaître qui immigrer pour réussir une bonne intégration. Gérard-François Dumont précise qu'on ne peut limiter la question de la migration à des facteurs économiques et démontre l'importance des facteurs géopolitiques totalement omis par son contradicteur, à l'exemple de chute du rideau de fer qui a entraîné l'émigration de centaines de milliers de ressortissants d'ex-pays communistes vers l'Allemagne. Le contrôle de l'immigration, selon Gérard-François Dumont, permet également de ne pas dépeupler largement les pays d'émigration de leurs bras valides et leur matière grise.

Effectivement, l'espace Schengen est une zone où la migration des citoyens européens entre les pays membres est libre. Mais peut-on ériger cette exception européenne en règle planétaire? Cela paraît difficile. L'instauration de l'espace Schengen est long processus qui s'est accompagné de la mutualisation des moyens des pays de la zone sur le plan de la sécurité, informatique, sanitaire et autres. D'une part, chaque Etat doit contrôler ses frontières extérieures communes à l'espace Schengen, comme cela est acté notamment dans le Pacte européen de l'immigration et de l'asile d'octobre 2008. D'autre part, pour des raisons de sécurité intérieure, un pays membre peut solliciter à tout moment « la levée des facilités Schengen » et procéder à des contrôles migratoires sur ses frontières intérieures avec les pays de l'espace Schengen.

A titre d'illustration, Gérard-François Dumont analyse le cas de deux pays d'immigration du Nouveau monde : Canada et Australie. Ces pays qui bénéficient d'une situation géographique favorable en matière de contrôle de l'immigration (frontière avec les États-Unis pour le Canada et insularité pour l'Australie), pratiquent une immigration choisie en sélectionnant en amont leurs immigrants grâce à un système de quotas et de points : plus on est qualifié et diplômé, plus on a de chance d'être autorisé à migrer. L'immigration illégale y est très minime. Et, en coordination avec le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), ces pays sélectionnent des demandeurs d'asile depuis leurs pays de résidence ou de transit. Gérard-François Dumont prône une ouverture migratoire qui va de pair avec le contrôle de l'immigration, ces deux éléments étant liés comme les deux faces d'une même médaille.

daille. Il ne s'agit pas d'empêcher l'immigration, mais de la connaître, si qui suppose des opérations de contrôle, pour une bonne intégration (cours de langue, formation, soins, valeurs républicaines...). Il montre également que, contrairement au propos souvent répandus, les statistiques démontrent que la France est l'un des tous premiers pays d'immigration dans le monde.

Après avoir analyser et démonter la rhétorique des partisans des trois sophismes (« sophisme internationaliste », qui prône la libre circulation totale et d'établissement des hommes partout dans le monde ; « sophisme compassionnel », qui exploite les images bouleversantes de clandestins diffusés par les télévisions – cf. les clandestins africains dans des pirogues tentant de rejoindre l'Europe – pour prôner une ouverture totale des frontières ; « sophisme libertarien » qui considère quant à lui l'immigrant comme une marchandise), Gérard-François Dumont démontre que le contrôle de l'immigration est essentiel pour tout Etat afin de garantir la «concorde sociale» et la sécurité de ses citoyens, à commencer par celle des immigrants.

Hervé Le Bras, en considérant les arguments de Gérard-François Dumont, estime que la libre circulation des hommes doit être un objectif à atteindre pour tous les pays. Il estime également que l'ouverture totale des frontières doit et va être progressive pour l'immigration en citant l'exemple de l'Union européenne où les migrants portugais et espagnols ont contribué au développement de leurs pays. Selon lui, il y a aucune crainte d'invasion si l'on ouvrait les frontières aux migrants car ces derniers sont très souvent éduqués, qualifiés et ne demandent qu'à travailler. De plus, ils sont originaires, pour la plupart, de pays francophones, et ne constituent pas de menace ni sur le plan sanitaire ni sur le plan de la sécurité

Gérard-François Dumont, dans la dernière partie de l'ouvrage, analyse et démontre, en s'appuyant sur des exemples, que la France en particulier et l'Europe de manière générale, n'ont jamais été autant ouvertes à l'immigration (regroupement familial, droit d'asile, migration de travail...), contrairement aux affirmations de Hervé Le Bras. Par ailleurs, les progrès technologiques (développement des moyens de transport, des moyens de communication...) favorisent la migration.

L'ouvrage se termine par un précieux lexique détaillé et explicite des différentes terminologies utilisées.

Au total, la lecture de ce livre *Doit-on contrôler l'immigration ?* est indispensable non seulement pour mieux comprendre et se faire son propre jugement sur les questions migratoires, mais aussi pour en approfondir tant les enjeux de géopolitique externe que de géopolitique interne.

Seydou Kanté